

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Savoie (CAUE 73) est une association départementale chargée de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Conseiller, former et informer/sensibiliser constituent ses missions d'intérêt public.

Dans le cadre de la consultance architecturale, la communauté de communes Porte de Maurienne, en lien avec le CAUE 73, recrute un architecte conseil.

missions

La mission de conseil architectural est un service gratuit pour les porteurs de projet et doit être exercée dans un esprit de concertation, de sensibilisation et de pédagogie. Elle doit notamment permettre :

- d'accompagner les porteurs de projets en leur donnant les informations, les orientations et les conseils propres à favoriser la qualité architecturale, paysagère et environnementale des constructions ainsi que leur bonne insertion dans le site sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.
- de proposer des conseils tout au long du processus de projet dès l'intention d'aménager mais avant l'instruction du permis de construire ou de la déclaration préalable. Cette intervention se fait le plus en amont possible dans le processus de conception du projet.

Sur demande des collectivités en lien direct avec le CAUE, l'architecte-conseil peut être amené à effectuer des vacations spécifiques. Ces vacations peuvent porter notamment sur sa participation aux commissions urbanisme ou sur des apports ponctuels dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme.

La zone géographique d'exercice des missions correspond au secteur de la communauté de communes Porte de Maurienne, recouvrant les communes de : Aiton, Argentine, Bonvillaret, Epierre, Montgilbert, Montsapey, Saint-Alban d'Hurthières, Saint-Georges d'Hurthières, Saint-Léger, Saint-Pierre de Belleville et Val d'Arc.

modalités de la mission et conditions de recrutement

- mission exercée à titre personnel sous la forme de vacation (1 vacation = 1 demi-journée)
- activité de 12 vacations (1 vacation = 1/2 journée) maximum par an soit 1/2 jour par mois
- impossibilité d'exercer à titre professionnel sur le secteur de la communauté de communes Porte de Maurienne
- rémunération à la vacation
- l'architecte conseil s'engage à assurer sa mission en collaboration avec le CAUE
- l'audition des candidats aura lieu entre le 22 et le 25 janvier 2024

profil

- architecte inscrit à l'ordre des architectes depuis 5 ans minimum
- expérience professionnelle en maîtrise d'œuvre et en médiation

compétences

- compréhension des enjeux de la mission et capacité à conseiller
- aptitude à la pédagogie et à la communication
- connaissance des dynamiques et des enjeux territoriaux
- bonne expression orale, graphique et rédactionnelle

candidature

envoi d'un dossier comprenant :

- CV
- lettre mettant en avant l'intérêt pour le poste
- une sélection de quelques pièces graphiques qui présentent le parcours professionnel
- attestation d'inscription à l'ordre des architectes

contact et envoi des candidatures :

envoi avant le vendredi 5 janvier 2024 midi à : caue@cauesavoie.org

renseignements : caue@cauesavoie.org